

Généalogie de Pauline de Meulan.

5. Charles Jacques Louis et Marguerite Jeanne.

Le 26 août 1762, **Charles Jacques Louis de Meulan** épouse Marguerite Jeanne, fille de Louis marquis *de Saint-Chamans* - d'une ancienne famille noble du Périgord qui eut des représentants aux croisades, selon Sainte-Beuve (*Portraits littéraires*) - et de Louise Charlotte *de Malézieu*.

La mariée descend du Malézieu académicien qui fut précepteur du duc du Maine. Elle est élégante et jolie, c'est aussi une intellectuelle qui tient salon et fréquente les philosophes. On la dit aimée de Claude Carloman de Rulhières, historien et poète, et du marquis de Condorcet, Antoine de Caritat (° Ribemont 1743).

Le marié a deux frères. L'un, **Marie Pierre Charles** (1739-1814), avocat du roi au Châtelet depuis 1759, épouse Anne Bonne *Hardy du Plessis* dont il aura trois filles. L'autre, **Louis Henry** - *Monsieur d'Oysonville* - est un religieux, bénédictin de Pontigny (N.E. Auxerre), abbé des Fontaines *in partibus* au diocèse d'York, coadjuteur de l'abbé du monastère de Marcilly (S.S.E. Auxerre), selon P.C. Dugenne.

C'est, semble-t-il, par erreur que le *Dictionnaire biographique, généalogique et historique du département de l'Yonne* (T. III, 1997 - Paul C. Dugenne) dit Louis Henry Meulan d'Oysonville « né vers 1763 de Charles Jacques Louis et de Marguerite de Saint-Chamans ».

Tout homme de quelque importance se doit d'arborer la particule. François Marie Arouet est M. de Voltaire. Le fils de l'horloger parisien Caron devient M. de Beaumarchais. Un enfant naturel, Sébastien Roch Nicolas, est M. de Chamfort et un enfant trouvé sur les marches de l'église Saint-Jean le Rond, nommé Jean Le Rond, se fait appeler d'Alembert. Diderot et Rousseau échappent à la contagion.

Marie Pierre Charles de Meulan d'Ablois est reçu conseiller à la deuxième chambre des Requêtees le 21 décembre 1762, selon François Bluche. Il sera maître des Requêtees en **1764**.

Le *traité de Paris* a terminé la *guerre de Sept Ans* l'année précédente. La France a perdu le Canada et la Louisiane. Ses possessions de l'Inde sont limitées à cinq comptoirs.

Choiseul réorganise l'armée et la marine en vue d'une guerre de revanche contre l'Angleterre.

Louise Eléonore, fille cadette de **Jean Charles Claude Meulan des Fontaines** et de Louise Marie Marguerite *Gayot*, vient au monde le 19 août **1765**. Sa sœur aînée, Anne Marie, a environ quinze ans.

La noblesse est revenue en force aux postes ministériels dont elle avait été écartée pendant le règne de Louis XIV. La noblesse de robe, éclipsant les autres groupes par sa puissance matérielle et politique, fusionne par mariage avec la noblesse d'épée et forme de vraies dynasties. En pleine ascension, elle s'emploie à assurer sa prééminence. Au nom des privilèges baptisés « libertés », la robe a engagé contre le « despotisme ministériel », c'est-à-dire royal, un combat dont l'arme principale est le droit de remontrances

La mort en **1766** de Stanislas Leszczyński permet d'unir au royaume les duchés de Lorraine et de Bar.

La légende du *Bon roi Henri* inspire les artistes. Le théâtre s'empare des épisodes popularisés par les *Henriana*. Charles Collé, chansonnier et auteur dramatique - un des fondateurs du Caveau - remporte un immense succès avec sa *Partie de chasse de Henri IV*. « La société ordinaire qui fréquentait la maison de **M. de Meulan** ne différait pas de celle de M. Necker, de M. Turgot ... », écrit Sainte-Beuve. Charles Collé fut son secrétaire. L'auteur fait jouer aussi *La Vérité dans le vin* et rédige un intéressant *Journal historique*. Il mourra en 1783.

Jean Charles Claude Meulan *des Fontaines* meurt, âgé de cinquante-quatre ans, rue Saint-Barthélemy à Paris le 18 juin 1766. Il laisse deux filles.

Une autre source le dit mort à Paris, le 18 juin 1761, rue de la Sourdière (scellés Y. 21 - 11 361 - A.N.), probable confusion avec une branche issue des dix enfants de **Jean Meulan le Jeune**.

Après cinq années de mariage, le 1^{er} décembre 1766 ou le 29 janvier **1767**, **Charles Jacques Louis de Meulan** et Marguerite Jeanne *de Saint-Chamans* sont les heureux parents d'un fils, Louis Marie ou **Pierre Louis Nicolas**, baptisé à Paris, paroisse Saint-Roch, mais les informations sont imprécises.

La Corse est génoise. Dotée d'institutions gouvernementales, elle est dirigée par Pascal Paoli « général de la nation ». Cinq de ses villes sont occupées par les troupes françaises du comte de Marbeuf. La France et la République de Gênes négocient la cession de l'île, cession qui devient effective en **1768** au traité de Versailles. Battu par les troupes du comte de Vaux au combat de Pontenuovo, Paoli quittera la Corse et se réfugiera en Angleterre.

Le beau-frère de **François de Meulan**, Jean Jacques *de La Fons*, seigneur d'Happencourt, de Cuy et des Essarts, meurt en Corse, selon Melleville.

Charles François *de La Porte*, maître des Requêtes depuis 1767, épouse vers cette époque Anne Marie, fille de (+) Jean Charles Claude *de Meulan des Fontaines* et de Louise M. M. *Gayot*.

La reine meurt en 1768.

René Nicolas de Maupeou devient chancelier de France. En **1769**, Joseph Marie Terray (et non Terré) est nommé contrôleur général des Finances ...

Jeanne Bécu, jeune et jolie épouse du comte Du Barry, est présentée à la cour et devient la maîtresse du roi ... Le duc de Choiseul a des intelligences avec les magistrats et une politique extérieure qui conduit à la guerre. Il est de plus hostile à Madame du Barry. Le roi le disgracie le 24 décembre 1770. Choiseul s'exile à Chanteloup, près d'Amboise.

Le duc d'Aiguillon revient. Il est chargé des Affaires étrangères et de la Guerre. Le gouvernement est confié à un *triumvirat*, d'Aiguillon-Terray-Maupeou qui doit restaurer l'autorité royale et redresser la situation financière.

Louis, petit-fils du roi, épouse l'archiduchesse Marie Antoinette d'Autriche.

Le parlement s'oppose en **1771** aux mesures prises par Terray et fait grève pour protester contre la condamnation de l'unité de corps des parlements. Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes - qui a succédé à son père comme premier président de la cour des Aides - rédige les remontrances du 17 février qui s'élèvent contre l'établissement de nouveaux impôts et la réforme Maupeou.

Louis XV exile alors cent trente magistrats - dont Malesherbes - et supprime le parlement de Paris remplacé par six conseils supérieurs. Les magistrats deviennent des fonctionnaires payés par l'État et la justice est gratuite. Terray peut procéder à des réformes financières : le *vingtième* se transforme en impôt frappant tous les revenus.

Un deuxième garçon, Anne Joseph Édouard, naît le 14 juillet 1771 au foyer de **Charles Jacques Louis de Meulan** mais il mourra à trois ans, le 19 octobre 1774. Un troisième enfant naîtra le 6 juillet 1772 et s'éteindra le jour même.

Une carte du *comté d'Ablois* appartenant à **M.** et **M^{me} de Meulan** est levée et dessinée par Le Louvier en 1771. Chalmandrier la grave en **1772** : routes, étangs, bois, château, village (env.13,6 km /10,3 km - Archiv. Maison de France, branche Orléans - T. IV, doc.6 - Ablois Saint-Martin, terre et seigneurie; Marne; gravure du XVIII^e s.).

La vieille noblesse terrienne cherche à se rétablir dans la plénitude de sa richesse et de sa prépondérance sociale. Les *terriers*, documents contenant les dénombrements des droits seigneuriaux, sont remis à jour. Les édits de *triage* (terme des Eaux et Forêts : espaces où se font des coupes de bois sous la surveillance d'un garde) de 1767 et 1773 autorisent la clôture des communaux.

Necker se retire des affaires, devient ministre résident de Genève à Paris et se prépare aux responsabilités dans le salon de sa femme où il côtoie les principaux savants, philosophes et hommes de lettres de la capitale. Hostile aux théories des physiocrates et à l'œuvre de Turgot, jugée trop libérale, il publie des ouvrages sur ce sujet.

Après une réunion de toutes les loges maçonniques françaises assemblées en grande loge nationale, est créée en **1773** une nouvelle obédience intitulée *Grand Orient de France* avec pour Grand Maître le duc de Chartres (futur Philippe Égalité). L'ancienne *Grande Loge*, dont tous les ateliers n'ont pas cessé leur activité, se donne le nom, en souvenir de comte de Clermont mort en 1771, de *Grande Loge de Clermont*.

Le 2 novembre à Paris, rue des Capucines, de **Charles Jacques Louis de Meulan**, chevalier, et de Marguerite Jeanne *de Saint-Chamans*, naît une fille prénom-mée Elisabeth Charlotte Pauline. Baptisée en l'église Saint-Roch, elle a pour parrain son oncle **Marie Pierre Charles de Meulan d'Abloy**, chevalier, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel (qui serait mort à Paris le 19 septembre 1773 (?), selon Révérend) et pour marraine très haute et très puissante dame Elisabeth Mélanie Le Doleur, épouse du comte de Neuvie, brigadier des armées du roi, chef de brigade des gardes du corps de Sa Majesté, gouverneur des provinces du Maine, Perche et comté de Laval. L'acte porte deux signatures *Meulan*.

L'acte original a été détruit dans l'incendie de 1871; il s'agit d'un acte reconstitué selon la loi du 12 février 1872. Sur le tampon ovale apposé en haut de la première page on peut lire - Reconstitution des actes de l'état civil - Entrée - le 16 juillet 1875.

Le 10 mai **1774**, le roi Louis XV succombe à la petite vérole.

Pour rompre avec le gouvernement précédent, Louis XVI choisit le comte de Maurepas comme ministre d'État et place le comte de Vergennes aux Affaires étrangères, le comte de Saint-Germain à la Guerre, Sartine à la Marine, Malesherbes à la Maison du roi et *Turgot* (conseiller au parlement et maître des Requêtes, *intendant de Limoges de 1761 à 1774*), au contrôle général des Finances. Maupeou et Terray sont renvoyés, les parlements rappelés. L'opinion publique salue ces mesures avec joie.

Une promenade parisienne voisine du bois de Boulogne est installée sur l'emplacement d'un bal champêtre. Le maréchal de Soubise, gouverneur du château de *la Muette* (la Meute), donne l'autorisation d'y fonder un établissement comportant une salle de bal avec café, restaurant, concert et spectacle. L'ouverture du Petit Ranelagh - du nom d'un bal établi près de Londres dans la propriété de lord Ranelagh - a lieu le 25 juillet.

La population du royaume s'est accrue mais cette croissance entraîne une division des patrimoines et surtout une augmentation de la consommation de pain. La production de blé ne suit pas, les prix ont doublé depuis 1765 ... Flambée du prix du pain, disette, émeutes ... *La guerre des farines* éclate en avril **1775** ... Turgot poursuit son programme libéral.

Charles François *de La Porte*, époux d'Anne Marie *de Meulan*, est nommé intendant à Perpignan.

Henriette Marie, sœur de Pauline, naît le 23 juillet au foyer de **Charles Jacques Louis de Meulan**, receveur général des Finances.

En janvier **1776**, Turgot établit la liberté du travail en supprimant corporations et jurandes. La corvée royale est remplacée par un impôt payé par tous les propriétaires fonciers, sauf les ecclésiastiques. Atteinte au privilège fiscal des nobles ! Inquiets, ceux-ci entament la lutte. Tous ceux qui sont lésés par la politique de Turgot - nobles, clergé, fermiers généraux, financiers, maîtres et jurés - obtiennent son départ le 12 mai.

Un arrêt du conseil d'État du 30 juin supprime toutes les loteries particulières et en crée une sous la dénomination de *loterie royale de France*.

Marie Pierre Charles de Meulan, maître des Requêtes - oncle et parrain de Pauline - prend ses fonctions d'intendant de La Rochelle. Instruction est donnée « par *le sieur Meulan*, commissaire des parties en la généralité de La Rochelle, lors de son arrivée » (*in 4°*, 26 pages - Dép^{ent} des Mss. Joly de Fleury 2536 - B.N.).

Le 19 septembre, **Auguste Guy Édouard**, fils de **Charles Jacques Louis de Meulan** et de Marguerite Jeanne *de Saint-Chamans*, naît à Paris.

Le 4 juillet 1776, les treize colonies anglaises d'Amérique du Nord se sont déclarées indépendantes sous le nom d'États-Unis d'Amérique.

Les édits de Turgot sont révoqués. En octobre, le roi appelle Necker. Financier habile, il devrait être capable d'empêcher la banqueroute qui menace par le crédit dont il dispose sur les places européennes. Étranger et protestant, on ne peut le nommer contrôleur général des Finances, on le fera directeur général, sans accès au Conseil, en 1777. Sa nomination est bien accueillie dans les salons philosophiques.

Pierre Louis Nicolas de Meulan, seigneur d'Ablois, receveur général alternatif et mitriennal des finances de la généralité de Paris, meurt le 30 octobre 1777, rue Neuve des Capucines (scellés Y 21, 10.912 - A.N.).

De son aïeul - secrétaire du roi en 1668, anobli par cette charge - à ses fils, Pierre Louis Nicolas a vu sa famille parvenir au *quatrième degré de noblesse*. Il a deux petits-fils. Fonctions et alliances de la famille sont prestigieuses, sa vie sociale brillante. Il laisse à ses héritiers sa charge, ses biens ... et ses dettes. L'idéal de vie noble comporte faste et insouciance, on s'endette avec désinvolture, ce que fit sans doute le seigneur d'Ablois. Il peut s'éteindre paisiblement.

Marie Joseph Théodore naît le 5 janvier 1778 au foyer de **Charles Jacques Louis de Meulan**, troisième petit-fils du seigneur d'Ablois qui vient de mourir.

Vergennes conclut avec les États-Unis d'Amérique un traité d'alliance offensive et défensive le 6 février. L'entrée dans la guerre va imposer le recours aux emprunts à grande échelle ce qui précipitera le désastre financier et posera à nouveau le problème de la réforme fiscale.

Charles François *de La Porte* quitte Perpignan pour devenir intendant à Nancy.

La mise sur pied d'assemblées provinciales en Berry puis en Haute-Guyenne (1779) annonce une participation des propriétaires au gouvernement monarchique.

Le *Petit Ranelagh* a été agrandi. Marie Antoinette, le comte d'Artois et les dames de la cour y dansent le 21 avril 1780 et le lieu devient très à la mode

Charles Jacques Louis prenant la succession de son père mort en charge reçoit une commission de receveur général des finances adressée au sieur **Meulan** le 3 juin 1780 (Secrétariat de la Maison du roi - 01.124 f° 306 - A.N.).

François Meulan de Châteauneuf vit sans doute dans son joli château de brique rouge d'Oigny, en forêt de Retz, près de Villers-Cotterêts. Cet ancien militaire n'apparaît pas à Paris aux côtés de ses frères et de ses neveux. Entouré de sa femme, Jacqueline *de La Fons*, et de ses filles, Marie Anne et Nicole Madeleine Sophie, il achève son existence. Ses filles sont dites dames d'Oigny en 1780.

Trouvés ici et là, les écrits sur le sujet sont assez inattendus :

Selon A. Michaux (« *Villers-Cotterêts et ses environs* » 1867), la seigneurie appartenait à Mesdemoiselles *de Melun* qui y avaient haute, moyenne et basse justice. Avant la Révolution, elle était la résidence de **M. Mannoury de la Brunetière**.

Selon la brochure « *Château d'Oigny en Valois ...* » (bibl. M. J. Salmon, G. de la Varende) :

- En 1704 « François d'Alès, chevalier irlandais;
- Lui succède, son fils Jacques d'Alès, dont la fille épouse François de Meulan, écuyer de Louis XV »;
- En 1780, « les deux filles de Jacques d'Alès héritent du domaine, l'une d'elle épouse Manoury de la Brunetière. Ils disparaîtront dans la tourmente de la Révolution française ».

Selon Melleville : « - 1760 : François de Meulan, écuyer, seigneur d'Oigny, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, époux d'Anne Jacqueline de La Fons d'où deux filles; - 1780 : Mesdemoiselles de Meulan, dames d'Oigny ».

Le 27 juin, Alexandre François Lechien dit *Raymond*, architecte, demeurant à Paris rue du faubourg Saint-Martin, paroisse Saint-Laurent, emprunte une somme de 6000 livres à **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier, titre pour lequel il acquitte une redevance annuelle. Melan fait partie de cette corporation de commerçants qui vendent en gros les productions (à la fois négociant et *banquier*, alors que le *financier* dépend de la trésorerie de l'État et de l'administration fiscale).

En septembre, Marie Catherine **Terré**, veuve, son fils **Charles Jacques Louis**, avec qui elle demeure rue de Clichy, et son autre fils, **Pierre Charles**, maître des Requêtes, demeurant rue Poissonnière, vendent la terre et seigneurie de Saint-Martin d'Ablois, celles de la Nouvelle et du Mesnil Hutier et leurs dépendances, à Louis Philippe Potin, comte de Vauvineux, capitaine de cavalerie, commandant pour le roi du Haut et Bas Maine, demeurant à Paris en son hôtel rue Palatine, paroisse Saint-Sulpice, moyennant la somme de 1 224 000 livres à la charge des intérêts au denier vingt (5 %) à compter du 1^{er} octobre 1780. Le contrat est signé devant maître **Lefebvre**, notaire à Paris. Le produit de la vente va permettre de payer les créanciers. Les **Meulan** ne toucheront que le reliquat.

Il est urgent de trouver de l'argent et Necker s'y emploie ... Menacé par une coalition de parlementaires, fermiers généraux, intendants et courtisans, il fait appel à l'opinion publique en publiant un *Compte rendu au Roy* où il fait l'apologie de sa gestion financière et où il dénonce les sommes énormes distribuées aux courtisans. Révélant pour la première fois le secret des finances de l'État, il acquiert une grande popularité mais doit démissionner le 19 mai **1781**

Jean Baptiste de Vimeur, comte de Rochambeau, commande les troupes envoyées au secours des Américains. Il contribue, avec le marquis de La Fayette, à la victoire de Yorktown où Washington cerne et fait prisonnier lord Cornwallis et son armée.

« Nul ne pourra être proposé à des sous-lieutenances s'il n'a fait preuve de quatre générations de noblesse du père ». Quatre générations, cela permet d'inclure exactement les descendants de ceux qui ont œuvré depuis le règne de Louis XIII à acquérir cette noblesse qui donne le pouvoir. L'édit de Ségur du 22 mai confirme des décisions antérieures fermant l'entrée des écoles militaires à qui n'est pas noble.

En février, Marie Antoinette écrivait à sa sœur Marie Christine, régente des Pays-Bas autrichiens : « Je crois que vous vous frappez beaucoup trop de la Franc-Maçonnerie pour ce qui regarde la France; elle est bien loin d'avoir ici l'importance qu'elle peut avoir en d'autres parties de l'Europe, par la raison que tout le monde en est; on sait ainsi tout ce qui s'y passe; où est donc le danger ? On aurait raison de s'en alarmer si c'était une société secrète de politique; l'art du gouvernement est au contraire de la laisser s'étendre et ce n'est plus que ce que c'est en réalité, une société de bienfaisance et de plaisir. On y mange beaucoup et l'on y parle et l'on y chante, ce qui fait dire au roi que des gens qui chantent et qui boivent ne conspirent pas; ce n'est nullement une société d'athées déclarés puisque, m'a-t-on dit, Dieu est dans toutes les bouches; on y fait beaucoup de charité ... » (X. Coadic - « *Actualité de l'Histoire* » - hors série n° 11).

Marie Pierre Charles de Meulan quitte La Rochelle pour devenir intendant de la généralité de Montauban. Il est dit alors « frère visiteur de la loge la Bonne Foy », Orient de la ville de Montauban. Il serait donc venu assister aux travaux d'une loge autre que la sienne.

Le droit de visite ne peut exister qu'entre des obédiences qui ont mutuellement reconnu leur régularité. Le visiteur se soumet au *tuilage* à l'entrée du Temple c'est-à-dire qu'il décline son identité maçonnique et en apporte la preuve matérielle. Tout visiteur doit se soumettre au règlement en vigueur même si celui-ci diffère quelque peu de celui pratiqué dans sa propre loge.

Marie Pierre Charles de Meulan, intendant de Justice, M^e des Requêtes au Parlement de Paris ... (*écheté d'or et d'azur*). O*** Montauban, trouve-t-on dans le *Dictionnaire des Francs-Maçons* (Michel Gaudart de Soulages, Michel Lamant - éd. Lattès, 1995).

Louis Henri Melant, pâtissier à Paris, loue une maison dans la paroisse Saint-Paul - à l'angle de la rue Saint-Antoine (actuelle rue de Rivoli) sur laquelle donne une boutique, et de la rue Tiron (entre l'église Saint-Paul et l'Hôtel de Ville) - pour y habiter et y tenir boutique. Une arrière-boutique, une salle ensuite, ayant chacune une cheminée et éclairées par des croisées, ouvrent sur la rue Tiron. Le pâtissier dispose encore de trois chambres avec cheminées à l'entresol, de deux grandes caves et d'un petit caveau. Le propriétaire, Henri Brouillet de l'Estang, est avocat au parlement. Le bail, signé le 26 février **1782**, prenant effet le 1^{er} octobre suivant, est de neuf années.

Le 7 août, un arrêt du parlement condamne M. de Brancas. La terre et seigneurie de **Beautor** sont réunies à l'apanage du comté de Vermandois, châtellenie de La Fère et dépendances.

Louis Philippe, duc d'Orléans, est seigneur de Beautor (*Généalogie de Louis*).

En **1783**, Louis XVI nomme contrôleur général des Finances Calonne, bien introduit dans les milieux bancaires. Ce procureur général du parlement de Douai s'est révélé être un bon administrateur. Il va lui aussi tenter de résoudre la crise financière

Des contrats passés devant M^e Trubert, notaire à Paris, les 16 avril et 13 juin, enregistrent la constitution de 700 livres et de 1230 livres de rente perpétuelle au profit du sieur **Michel Louis Melan**, architecte, par M. Léonard de *Faudran* (*Faudrau, Haudrau* ?) et M^{me} Adrienne Gabrielle Marie Louise Bernard de Bontainvilleré, son épouse.

Le vendredi 22 août en l'étude de M^e Lair, notaire au Châtelet, demeurant quai des Augustins, Paul Bourgeois, procureur au parlement de Paris demeurant rue Tiron, paroisse Saint-Paul, agit au nom de Marie Catherine **Terré**, veuve de Pierre Louis Nicolas de Meulan (+1777), **Charles Jacques Louis de Meulan**, receveur général des Finances de la généralité de Paris, demeurant tous deux à Paris rue de Clichy, **Pierre Charles de Meulan d'Ablois**, maître des requêtes et commissaire de parti en la généralité de Montauban, demeurant à Paris rue Poissonnière, suite à la vente en l'étude de M^e Lefebvre du 2 octobre 1780. Le sieur de Vauvineux devra apporter dans la quinzaine en l'étude de M^e Lair 204 220 livres dues par lui sur le prix principal de son acquisition et intérêts échus.

Le sieur de Vauvineux est tenu de payer aux **de Meulan** ce qui restera dû après l'entier acquittement des créances des créanciers opposants, prélèvement fait de 15 000 livres offertes par les de Meulan pour sûreté de la garantie s'il y avait lieu de l'opposition formée par le comte de Lussac.

Le comte de Vauvineux est menacé de saisie de ses biens meubles et immeubles car des créanciers non satisfaits font opposition à la ratification de la vente. Il s'agit d'obtenir la mainlevée de huit oppositions, dont celle de Gilbert Paignon Dyonval, écuyer, conseiller secrétaire du roi et de ses finances, demeurant à Paris, rue Bardabec, paroisse Saint-Jean de Grève, prêt à recevoir 20 000 livres de principal à lui dû par les de Meulan suivant le contrat de constitution du 15 mars 1755, renouvelé le 12 février 1779, ensemble des arrérages dus et échus à raison de 800 livres par an ainsi que les dépens, frais et mises, représenté par Louis Jacques Heuvrard, demeurant à Paris rue Bourtibourg, paroisse Saint-Paul

Vauvineux se dérobe puis, assisté de A. Falaize, Le Sénéchal et M. Lambert, il conteste le procédé utilisé pour compter les intérêts. Jacques Poltré, huissier du roi en la chambre des Comptes de Paris, demeurant rue Saint-Louis, paroisse Saint-Roch, intervient. Paul Bourgeois défend son calcul, s'appuyant sur *Pottier* (2^e vol. pp. 88-89; 6^e règle sur l'imputation des dettes qui sont de nature à produire des intérêts laquelle doit se faire d'abord sur les intérêts avant le capital ...), système plus favorable aux **de Meulan**. En février, mars, avril **1784**, la discussion s'éternise (Étude XI - M^e Lair, notaire).

Marie Pierre Charles de Meulan quitte Montauban pour être intendant de la généralité de Limoges (où fut Turgot de 1761 à 1774).

Calonne essaie de rétablir la confiance dans l'État pour permettre le succès d'emprunts nouveaux : il paie exactement les rentes venues à échéance, abaisse le taux de l'escompte à 4,5 % et pratique une politique de grands travaux. Il favorise le courant de la libre entreprise. Necker engage avec lui une polémique : cette politique favorise l'affairisme, stimule le grand commerce et le profit négociant mais aggrave le marasme industriel. Les grands travaux ne relancent pas l'économie et creusent le déficit ...

Un temps de prospérité suit les traités de Versailles du 3 septembre qui terminent la guerre d'*Indépendance américaine*. Ces traités nous permettent de recouvrer quelques-uns des territoires coloniaux perdus au traité de Paris et d'obtenir le droit de fortifier Dunkerque.

Suite de la vente de l'année précédente, une opposition de créanciers vient du bureau des hypothèques d'Épernay et de Châtillon, de Louis Juvénal Guérin de Brulard, chevalier, seigneur de Tannière en Champagne, demeurant au château de Ronchère, et son frère, Antoine Maximilien Guérin de Brulard, chevalier, seigneur de Chesne Arnault, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, demeurant à Reims à côté de la Maison Rouge, représentés par Louis Francart, huissier royal, fieffé aux bailliages de Reims et Vitry, demeurant à Dizy. Le comte de Vauvineux paie aux héritiers Guérin les créances leur appartenant et en est ainsi « bien et valablement quitte et déchargé » le 26 août

Louise Eléonore, fille de **Jean Charles Claude Meulan des Fontaines** et de Louise Marie Marguerite **Gayot**, se marie le 13 décembre avec Mathieu **de La Ponce**, secrétaire général de la surintendance des Postes. Leur fils Amédée naîtra le 18 décembre 1790 à Paris, paroisse Saint-Sulpice.

Paris se transforme. De nouvelles rues sont percées. Entre le boulevard Saint-Martin (qui s'étendait plus à l'est) et la rue des Marais, a été ouvert en 1782 le passage du Vauxhall. La rue Neuve Saint-Nicolas (rue du Château d'eau), la rue Sanson, la rue des Marais et la Cité du *Vauxhall* délimitent un quadrilatère (traversé actuellement par le boulevard Magenta et la rue Beaurepaire) occupé de **1785** à 1841 par le second *Vauxhall d'Été*.

Le *Vauxhall d'Été*, construit par les architectes **Mellan** et Moench, est inauguré le 17 juillet 1785. Il remplace à la fois le *Vauxhall d'Été* de Torrè, le *Colisée* détruit et le *Vauxhall d'Hiver* de la foire Saint-Germain abandonné. C'est un lieu de plaisir qui sera très fréquenté jusque sous la Restauration, avec une salle de danse au-dessus d'une salle de café communiquant avec un grand jardin. Dans le jardin, balançoires, jeu de bague, boutiques, installations pour feux d'artifice et, au fond, théâtre destiné à la pantomime ... s'offrent à distraire les promeneurs. Des costumes de soie sont utilisés par les acteurs ou loués peut-être pour le déguisement.

La politique de Vergennes sur le continent vise à maintenir la paix.

Les registres de l'Église wallonne de Tournai prennent fin car le traité du 10 novembre enlève à la Hollande ses garnisons de la Barrière.

Malesherbes vient de publier un *Mémoire sur le mariage des protestants* qui contribuera à rendre aux protestants une existence légale. Le 17 novembre 1787, le roi signera l'*Édit de tolérance* qui leur accordera l'état civil.

Le maître pâtissier de la rue Saint-Antoine ne reste pas neuf ans dans sa boutique. Devant M^e Simon Lefebvre, notaire au Châtelet de Paris, le 26 mars **1786**, sont signés la vente du fonds de commerce de pâtissier, rôtiisseur, traiteur, et le transport de bail de **Louis Henri Melant** à Charles Plichon, pâtissier demeurant à Paris, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, moyennant une somme de 3000 livres. Le dit Melant reçoit 1500 livres. Les autres 1500 livres - avec les intérêts à 5 % sans retenue d'impositions royales - seront versées en un seul paiement « aux six mois de ce jour, au paiement de laquelle somme, à l'époque qui vient d'être fixée, le d.S. Plichon oblige affecte et hypothèque tous ses biens présents et avenir ... ». Jean Laigle, maître pâtissier à Paris, y demeurant rue Croix des Petits Champs, paroisse Saint-Eustache, se porte caution et répondant solidaire du d.S.

Plichon. Le S. **Melant** transporte au d.S. Plichon qui l'accepte le droit pour les cinq ou six mois qui restent encore à expirer à compter du 1^{er} avril prochain, du bail fait au d.S. Melant par Henry Brouillet de l'Étang, ancien avocat au parlement, devant M^e Garnier, notaire à Paris, le 26 février 1782 ... le tout faisant partie d'une maison appartenant au d.S. Deletang (Étude XIX, *Lefebvre*, notaire, liasse 877 - Minutier central).

Claude Marie Nicolas Meulan de la Sourdière, époux d'Eléonore Joachime *Auvray de Boismillet*, ancien payeur des rentes de l'Hôtel de Ville, meurt le 4 mai 1786, rue Pavée, au Marais (Scellés Y 21, 12 693 - A.N.).

La rue Pavée - où se trouve la Bibliothèque historique de la Ville de Paris - débouche rue de Rivoli, ancienne rue Saint-Antoine. Le *Dictionnaire historique des rues de Paris* indique que la rue de la Sourdière (syn. Sourdine) fut percée sur l'emplacement d'une académie de manège fondée en 1615 par l'écuyer de La Fage, sieur de la Sourdière.

La menace de banqueroute resurgit. Il faut en revenir aux réformes

Au rapport de M. le lieutenant civil en la chambre du conseil le 21 septembre 1786 ... dame Victoire Adélaïde Françoise *Pastré* est séparée quant aux biens par sentence sur appointment au Châtelet de Paris par forclusion contre le sieur **Michel Louis Melan**, architecte. Par un acte passé devant M^e de Lerain, notaire à Paris, le 11 octobre, Melan constitue à son épouse 600 livres de rente perpétuelle, au principal de 12 000 livres pour la remplir, de pareille somme par lui reçue pour la dot de la d.dame Melan suivant leur contrat de mariage. « Ils ont consenti de demeurer séparés d'habitation et ont fait diverses conventions à ce sujet ».

Par un brevet signé Calonne du même 11 octobre, le roi choisit **Michel Louis Melan** pour son architecte en Corse à l'effet d'y faire exécuter les travaux nécessaires aux bâtiments publics et lui accorde pour son traitement 1600 livres. Blondel, intendant de la Corse, adresse au dit Melan, à la même date une lettre relative à cette commission.

Le 21 octobre, **Jacques Nicolas Melan**, bourgeois de Paris, donne autorisation à son épouse, Marie Louise *Lefebvre*, devant Giard, notaire, de tenir et conduire le bureau de loterie numéro 6, de se conformer aux règlements prescrits aux receveurs de loteries, de compter en recette et dépense de sa gestion en sa qualité de receveuse ... Les époux empruntent à M^e Jean Louis Girault, avocat au parlement, conseiller du roi, commissaire voyer de la ville et faubourgs de Paris, demeurant rue d'Argenteuil, paroisse Saint-Roch, la somme de 10 000 livres, remboursable par fractions de 2500 livres (1^{er} avril 1788-1789-1790-1791). Louise Cécile Devert, veuve du sieur Antoine Lefebvre, bourgeois de Paris, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoist, présente, s'engage volontairement et solidairement dans la constitution à leurs côtés.

Le même jour, les époux **Melan** constituent au sieur Nicolas Queau (Queneau ?), marchand de vin à Paris, rue Saint-Hyacinthe, paroisse Saint-Benoist, une rente annuelle et perpétuelle de 500 livres (de six mois en six mois tant que la rente aura cours et sera due), cautionnée par le placement de 25 000 livres « entre les mains du trésorier général de la lotteris royale de France ». La constitution est faite sur le pied du denier vingt moyennant la somme de 10 000 livres reçue du sieur Queneau par les Melan. Nicolas Queneau, caution et répondant solidaire, précise qu'il ne pourra être lancé contre lui, de son vivant, aucune poursuite (action sur ses biens seulement à compter du jour de son décès).

Les sommes prêtées ne sont pas suffisantes puisque **Jacques Melan**, bourgeois de Paris, et Marie Louise *Lefebure*, sa femme, ont déjà signé à Marie François Laurens de Waru, aussi bourgeois de Paris, une obligation de 5000 livres, cautionnée par le placement de 25 000

livres « entre les mains du trésorier général de la lotterie royale de France » dans l'étude Giard le 10 octobre précédent (Étude XVIII, liasse 861 - Minutier central).

Un traité de commerce conclu par Calonne institue un régime de libre échange entre la France et l'Angleterre, ouvrant le royaume à la concurrence des produits industriels britanniques et déclenchant des faillites en chaîne. La campagne, avec son artisanat, souffre autant que la ville. Les propriétaires terriens augmentant les fermages, les fermiers à leur tour réduisent l'embauche et les salaires. On voit réapparaître les troupes de mendiants, les rixes sur les marchés

Nicole Sophie, dame d'Oigny, fille de **François Meulan de Châteauneuf** et d'Anne Jacqueline **de La Fons**, épouse Charles **de Maunoury de la Brunetière** avant ou au plus tard en 1786. Leur fils Charles H. Édouard naîtra en 1787 à Boissey, au sud-ouest de Lisieux.

Le 12 janvier **1787**, déclaration et obligation, concernant **Michel Théodore Melan** et Anne Jeanne Maugin de Richebourg sont signées chez M^e Lemoine, notaire à Paris. La dame Maugin, veuve du sieur Henry Demontebert, bourgeois de Paris, y demeurant rue Transnonnin (rue Beaubourg), paroisse Saint-Nicolas des Champs, déclare que c'est par erreur et omission que le sieur Melan ... n'a point été porté dans l'état des créanciers d'elle et dud. feu sieur son mari annexé au contrat d'union d'iceux passé devant M^e Lemoine ... le 15 janvier 1774. Depuis le décès de son mari, le sieur Melan a toujours fourni à ses besoins et, d'après le compte fait avec lui, ces avances ... montent à 20 000 livres. La dame veuve reconnaît devoir au sieur Michel Théodore Melan, bourgeois de Paris, y demeurant rue Charlot, paroisse Saint-Nicolas des Champs, la somme de 30 000 livres ... qu'elle est actuellement dans l'impossibilité de lui rendre (Étude III, liasse 1181 - Minutier central).

Calonne, vivement critiqué dans sa gestion, est renvoyé le 8 avril. Loménie de Brienne lui succèdera en mai
.....

Michel Louis Melan et son associé le sieur Presle ont probablement mal géré leur entreprise. Un état sous signature privée, daté du 18 avril, dud. Melan et du « syndic et directeur des droits de ses créanciers », inventorie tout ce qui compose le *Vauxhall d'Été* tant en bâtiments qu'en mobilier.

A l'ouest des jardins du Palais Royal, au rez-de-chaussée de la galerie Montpensier, s'ouvre le café-glacier **Corazza** aux numéros 7, 8, 9, 10, 11 et 12. Le premier étage des numéros 9, 11, 12 renfermera des salons de jeu réputés. Au-dessus, une salle de bal dite *le Pince-cul* reste ouverte jusqu'au matin. Ce lieu deviendra le quartier général des jacobins, surtout de Chabot et de Collot d'Herbois qui en feront l'antichambre de leur club. Barras, Merlin de Thionville, Talma et Bonaparte le fréquenteront aussi.

Le 25 juillet, Ch. François Leblanc de Marnaval demeurant à Boisseloux, paroisse de Balhème, élection de Châteauroux, unique légataire de (+) M. Benoist, vivant chevalier de l'ordre de Saint-Louis, son oncle, et se faisant fort pour **M. de Meulan**, ancien capitaine d'infanterie, a donné pouvoir à Jacques Auguy pour recevoir de Pierre Petit 670 livres pour l'extinction de la rente de 33 livres 10 sols due par (+) Jean François Joüanne.

Jacques Auguy, bourgeois de Paris, demeurant Cul-de-sac Firou, paroisse Saint-Sulpice, reçoit de Pierre Petit, époux de Madeleine Joüanne, vigneron à Puteaux, 680 livres dont 670 pour l'extinction de la rente de 33 livres 10 sols : 24 livres, constituée par Louis Traverse, vigneron, époux de Françoise Martin, au profit d'Anne Françoise Fevry, veuve de Jacques Benoit, conseiller en la cour des Monnaies (contrat du 24 fév.1720); 9 livres 10 sols, constituée par François Joüanne, vigneron, époux de Madeleine Drouard, au profit de François Benoit, chevalier de Saint-Louis, pour un quart, Claude Leblanc, écuyer, pour une

moitié, **François de Meulan**, écuyer, chevalier de Saint-Louis, pour un quart (acte du 19 nov.1758) et 10 livres pour les arrérages échus ... La rente appartient pour trois quarts au sieur de Marnaval et un quart au sieur de Meulan. Jacques Auguy « quitte et décharge », le 9 août, Pierre Petit qui déclare ne savoir signer (Étude XVIII, liasse 868 - Minutier central).

Henri Roland Lancelot *de Turpin de Crissé* (° 1754), peint des architectures et des paysages. Il expose au Salon de 1787 une *Vue de la Villa Médicis* et plusieurs dessins de Rome et de ses environs. Il descend probablement du graveur Claude Turpin qui travailla à Paris à partir de 1595. Ce Claude aurait eu deux fils, Pierre et Jean. Jean, peintre, graveur au burin et marchand de tableaux, fut à Rome de 1597 à 1602. Pierre, graveur de sceaux, grava pour Louis XIII.

Le fils de Pierre, Jean *Turpin*, né vers 1608, graveur à Paris, fut peintre du roi et l'anoblissement de la famille date vraisemblablement de ce temps. Le père de l'exposant, le marquis de Turpin de Crissé, colonel du régiment de Berchiny, émigrera vers les États-Unis où il mourra avant 1800 (*Bénézit*).

Loménie de Brienne envisage la convocation des états généraux

Par un acte signé à Paris le 30 décembre, Sanson, propriétaire du lieu, s'oblige d'un pouvoir *reposito* (?) contre les actionnaires de l'établissement qui va se faire au *Vauxhall d'Été* pour des bains publics. Le 7 janvier **1788**, un contrat d'association est signé devant M^e Deherain, notaire, entre le sieur **Michel Louis Melan** et les autres personnes engagées dans cette entreprise.

Marie Catherine *Terré*, veuve de **Pierre Louis Nicolas Meulan**, serait morte à Clichy le 29 janvier 1788, selon Révérend.

« Par devant les Conseillers du Royaume Notaires de Paris soussignés ... haut et puissant Seigneur André Joseph Hypolite de Gramont chevalier marquis de Vacheres et de Codolet, capitaine du Régiment de Cuirassiers, demeurant à Paris en son hôtel rue de Bourbon, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice ... constituée à dame Victoire Adélaïde Françoise *Pastré*, épouse séparée quant aux biens de M. **Michel Louis Melan**, architecte demeurant à Paris rue Cadet faubourg Montmartre n° 13, paroisse Saint-Eustache, pour elle sa vie durant 10 000 livres de rente annuelle et viagère ... 1^{er} juillet prochain, 1^{er} octobre suivant pour ainsi continuer de trois mois en trois mois jusqu'au décès de la d.dame Melan, à prendre sur tous les biens ... du d.Sgr chev. de Gramont. La présente constitution est faite sur le pied de dix pour cent moyennant le prix et somme de 100 000 livres que mon d.Sgr de Gramont reconnoît avoir reçu de la d.dame Melan de ses deniers personnels en espèces sonnantes ... », le 5 avril. - En marge : 23 juillet 1789, 25 fructidor an 4, 12 thermidor an 4 (Étude VII, Armet, notaire, liasse 485 f° 152 - Minutier central).

Il a été arrêté, le 8 janvier, que les États de la Province de Languedoc prêteraient leur crédit à Sa Majesté pour un emprunt de 15 millions de livres à cinq pour cent sans retenue ... Marie Anne *Meulan (Melan en 1792)*, veuve du sieur Pierre *Gaully*, bourgeois de Paris, représentée par Bernard François Vaugeois, étudiant en droit, demeurant à Paris rue Saint-Antoine, paroisse Saint-Paul, porte 1000 livres « en espèces sonnantes et ayant cours » pour se constituer une rente au denier vingt sur l'emprunt royal garanti par les États du Languedoc, en l'étude de M^e Morin, notaire, le 2 mai 1788.

Meulan d'Ablois prononce un discours à Brive le 21 juin 1788.

Le 3 septembre, M^e Giard, notaire, enregistre une constitution de rente entre **René Melan**, cuisinier, et Nicolas Barbier. Dans la même étude figure, au 10 septembre, un compte

et décharge de **Jacques Melan**, bourgeois de Paris, Marie Louise *Lefebvre*, sa femme, et Nicolas Que(ne)au (Étude XVIII - Minutier central).

Les états généraux sont convoqués pour le 1^{er} mai 1789. Brienne, renvoyé le 24 août, est remplacé par Necker qui, accueilli comme un sauveur, pousse le roi à rappeler les parlements, le 23 septembre, et à préparer la convocation de ces états dont il n'attend que le vote d'impôts et d'emprunts. Il obtient le doublement du Tiers état aux futurs états généraux.

Les 30 décembre 1788 et 9 janvier 1789, M^e Coupery, notaire, rédige une constitution viagère de **Charles Jacques Louis Meulan**, chevalier, conseiller du roi, ancien receveur général des finances de la généralité de Paris, sur la tête de Marie Joseph **Théodore Meulan** (onze ans) et Auguste Guy **Édouard Meulan** (douze ans). Ses deux filles - Pauline (quinze ans) et Henriette (treize ans et demi) - ne figurent pas sur l'acte, non plus que son fils aîné, **Pierre Louis Nicolas** (Louis Marie ?) qui a presque vingt-deux ans (Étude XIV - Minutier central). Peut-être ce dernier a-t-il déjà un emploi qui lui permet de vivre indépendamment de sa famille.

Le 21 mai, Eléonore Joachime *Auvray de Boismillet*, veuve de **Claude Marie Nicolas Meulan de la Sourdière**, chevalier, demeurant à Paris, rue Pavée, au Marais, paroisse Saint-Paul, reconnaît devoir à François Armand Sautray, bourgeois de Paris, y demeurant place de Grève, paroisse Saint-Gervais, la somme de 2000 livres (en écus de 6 livres) qu'elle s'engage à rendre le 1^{er} avril 1790 en un seul paiement qui ne pourra être fait qu'en écus de 6 livres et monnaie ayant cours sans aucun billet papier ni effets royaux ... (Étude XXIII, liasse 833, Brichard, notaire - Minutier central).

A la fin du mois de juin, l'assemblée des députés aux états généraux, qui a commencé à légiférer en matière financière, prend le nom d'*Assemblée nationale constituante*.

Les troupes regroupées autour de Paris inquiètent la ville. La fièvre monte. Le comité permanent des électeurs de la capitale a décidé la mise sur pied d'une milice qui prendra le nom de *Garde nationale* ...

Une « grande peur » se propage à travers les campagnes ... Les premiers émigrés passent la frontière

... Dans la nuit du 4 août, les députés proclament l'*abolition des privilèges*. Le 26 août, une solennelle *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* est publiée.

Le 5 octobre, une marche populaire sur Versailles aboutit, le lendemain, au retour forcé de la famille royale aux Tuileries ... Les biens du clergé sont décrétés biens nationaux et seront mis en vente. Un papier-monnaie dont la valeur est assignée sur les biens nationaux - *l'assignat* - sera créé

Jean Baptiste Isambert, marchand de vin, et Jeanne Picquenot, sa femme, demeurant au Petit Charonne, paroisse de Charonne, doivent au sieur **Claude Nicolas Melan**, marchand mercier, demeurant rue Quincampoix, paroisse Saint-Nicolas des Champs, la somme de 3000 livres en espèces sonnantes et ayant cours à rendre en même espèce sans aucun billet papier ni assignats royaux de quelque nature qu'ils soient. L'obligation est enregistrée par M^e Pezet de Corval, notaire, le 28 novembre.

La loi de juin 1790 stipule qu'aucun citoyen ne peut porter d'autre nom que celui de sa famille ... La *constitution civile du clergé* est votée le 12 juillet et le 14, au Champ-de-Mars, une grande fête marque le premier anniversaire de la prise de la Bastille. Enthousiasme ! La Révolution est réussie ... La Révolution est terminée

Dans son hôtel parisien, **Charles Jacques Louis de Meulan** - « bon vivant désinvolte qui appointait Collé comme secrétaire mondain », qui recevait M. de Rulhière, le marquis de Condorcet, M. de Chamfort - doit être soucieux, abattu. Les récents événements politiques, peut-être aussi sa santé, et surtout sa situation financière sont préoccupants ! N'a-t-il pas, le 9

janvier de l'année précédente, tenté de protéger ses plus jeunes fils par une constitution viagère ? Il est totalement ruiné !

Il meurt le 22 août. Ses cinq enfants et leur mère affronteront sans lui la tempête qui se prépare.